

Ier COLLOQUE INTERNATIONAL DES CREOLISTES

Nice, 14-18 novembre 1976

RAPPORT GENERAL



Préambule

Depuis plusieurs années, les chercheurs et spécialistes en études créoles, désireux de sortir de leur isolement géographique, d'échanger des informations et de comparer leurs travaux qui portent principalement sur les deux grandes zones de la Caraïbe et de l'Océan indien, avaient demandé à l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) de faciliter leur regroupement.

A la suite des recommandations soumises par les réunions consultatives tenues à Paris et à Lomé (octobre et décembre 1975), à la lumière des travaux du séminaire organisé par l'Agence de Coopération culturelle et technique (Port-au-Prince, juillet 1975), un comité scientifique provisoire des créolistes retenait en février 1976 l'idée d'un premier grand colloque international. L'appui sans défaillance de l'AUPELF, le dévouement inlassable du secrétaire du comité, M. Jean-Claude Castelain, que les grèves postales ne découragèrent pas, l'accueil de l'université et de la ville de Nice ont permis la réalisation de la présente réunion ainsi que les travaux préliminaires : inventaire des créolistes, mise à jour bibliographique (état présent des travaux de 1970 à 1975).

Les onze rapports annoncés ont été présentés et ont fait l'objet de débats sérieux, animés et courtois. La projection, au début du colloque, de deux films haïtiens en créole avait permis de situer le niveau des préoccupations. Alors que l'on s'attendait à rassembler une cinquantaine de créolistes, c'est plus de quatre-vingt congressistes qui s'associèrent aux travaux marqués essentiellement par leur haut niveau de scientificité, dans une atmosphère dépassionnée et une volonté de coopération constructive. (quatre-vingt congressistes ressortissants de dix-huit pays).

LING



C. 5243 (1)
B. 30

Le nombre des interventions de chercheurs venus de quatre continents indique combien le colloque arrivait à son heure et répondait à un triple besoin, scientifique, pédagogique et psychologique. Le bilan des travaux permettra en effet de se faire une assez juste idée de l'état présent des études sur le créole à base lexicale française. L'occasion a été fournie d'une bonne information à tous ces chercheurs à qui une certaine pluridisciplinarité aura ouvert de nouveaux horizons ; publications, adresses et expériences ont été échangées et comparées. Enfin, en se découvrant si nombreux les créolistes ont eu la possibilité et le plaisir de sortir de leur isolement géographique et de voir leur regroupement accéder à une existence officielle.

I. La phonologie

Sous la présidence de M. Manessy qui avait souhaité la bienvenue aux membres du colloque, MM. Valdman et Papien ont donné connaissance de leurs rapports consacrés respectivement à la structure phonologique des parlers franco-créoles de la zone caraïbe et à la phonologie des créoles de l'Océan Indien. A. Valdman, après un recensement des travaux existants a présenté un inventaire critique des systèmes vocaliques et consonantiques, en visant avant tout à dégager les tendances dynamiques du système : en rapport avec les phénomènes de variation et de décréolisation, nasalité et assimilation de nasalité, fragilité et identité du /R/, phénomènes de sandhi et d'élision en relation avec la chaîne parlée et la morphologie. Son exposé s'est achevé par un appel adressé aux descripteurs d'une part, et d'autre part, à tous ceux qui pourraient collaborer à l'institution stable d'un code graphique.

M. Papien, après une présentation chiffrée du milieu humain de l'Océan Indien, en usant des techniques de la phonologie générative a posé un certain nombre de questions théoriques sur le modèle descriptif adopté pour les créoles, et a illustré sa problématique d'un certain nombre d'exemples qui lui ont permis d'arriver à un inventaire des phonèmes des créoles de l'Océan Indien distinguant un fond commun et des stocks spécifiques qui contribuent à la délimitation de dialectes. L'évocation de difficultés comme celles qui concernent la nature et le rôle de /R//r/ et /r/ lui a permis d'arriver ensuite à l'étude des moyens phonologiques qu'utilisent les morphologies créoles de l'Océan Indien (effacement de /e/ et /i/ marqueurs verbaux, nasalisation, palatalisation, etc.). L'exposé s'est achevé sur la suggestion qu'il importerait de travailler à préciser le rôle de l'accent tonique, la fiabilité des informateurs et des données, la

nature des dia-sociolectes, et qu'enfin il faudrait s'entendre sur la normalisation des graphies.

Les discussions ont porté soit sur des affinements des descriptions phonologiques présentées (conception maximaliste ou minimaliste des inventaires), soit sur les latitudes de variations offertes par le sociolecte de référence, soit enfin et surtout sur les conditions d'une adéquation des graphies aux différents usages en fonction de paramètres scientifiques, psychologiques, pédagogiques ou socioéconomiques sans se laisser enfermer dans une entreprise strictement "orthographique" ou étymologique. On retiendra tout particulièrement l'échange consacré à la méthode implicationnelle de Bickerton comme susceptible de décrire aussi bien la compétence du groupe que la compétence individuelle de l'informateur.

II. La morpho-syntaxe

La séance consacrée à la morpho-syntaxe a été présidée par M. Luc Bouquiaux (Directeur de recherches au CNRS) et MM. Chris Corne, J. Bernabé et A. Bentolila y ont successivement parlé de morphologie et syntaxe, problèmes et perspectives de la description des créoles à base lexicale française et "nature et fonction, fonction naturelle dans le créole d'Haïti". M. Corne propose comme hypothèse de travail de distinguer des sous-ensembles dans le bloc créole de l'Océan Indien, en remettant au moins partiellement en question la localisation à l'Ile Bourbon d'un possible "proto-créole". Il oppose les vrais "créoles" aux "dialectes français-créoles" et réclame une vérification de la justesse de la thèse du continuum dans chaque domaine de l'Océan Indien, en montrant comment les phénomènes de contact avec le français contribuent d'abord à la créolisation puis à la décréolisation compliquent l'approche et relativisent ce que l'on tenait pour presque acquis quant à la genèse des créoles. M. Corne termine en demandant l'adoption d'un modèle descriptif commun.

M. Bernabé, en utilisant une démarche générative, aborde les problèmes d'une grammaticalité en projet qui au moyen d'embrayeurs tente de récupérer dans le domaine de l'énonciation créole des sphères traditionnellement monopolisées par le français. Il conclut que pour délimiter fonctionnellement le créole objet de la description, il importe de poser l'existence méthodologique d'un créole nucléaire et d'un créole périphérique : autrement en effet, par suite de la définition négative du créole dans la communication (ce qui n'est pas du français ou du bon français) on risquerait

de voir disparaître la spécificité à décrire et à maintenir.

A. Bentolila en retenant le créole haïtien comme l'exemple le plus caractéristique des systèmes créoles, d'après une enquête sur corpus, montre qu'à la différence des langues romanes, le créole n'a pas de "catégories du discours" morphologiquement marquées au niveau de la langue, en sorte que la fonction prédicative peut être à l'occasion assumée par presque n'importe quelle unité : ceci expliquerait la relative rareté des indices morphologiques de changement de classe (tels que la copule, les conjonctions, les prépositions, etc...). Les affinités entre "rôle" (signifié de fonction) et signifié des monèmes contribueraient essentiellement en situation de discours à orienter les formes : le phénomène de créolisation, phénomène de genèse d'une langue privilégierait ainsi l'acceptation par le locuteur de monèmes sans nature prédéterminée.

La discussion qui a suivi s'est articulée autour de trois thèmes essentiels : M. Corne est amené à préciser ses indications historiques quant à un "centre de créolisation des nouveaux esclaves aux Seychelles". Puis la notion de grammaticalité est reprise, soit pour contester la validité d'exemples plus conformes aux systèmes que fréquents dans l'usage, soit pour mettre en rapport norme, littérature, sentiments linguistiques et méthodes descriptives. La notion de frontière entre français et créole déjà évoquée en phonologie amène à traiter des isolats réunionnais ou Saint Barth et à conclure que lorsqu'on oppose l'énoncé à l'énonciation, on doit cependant garder en mémoire que le sujet de l'énonciation n'est jamais totalement transparent à lui-même. Restent en suspens la question d'opposition entre langue rurale et langue citadine d'une part et, d'autre part, la question de la détermination et de l'étiquetage des catégories grammaticales dans le cadre d'un trésor général des créoles.

III. Le lexique

Sous la présidence de M. G. Lefebvre, MM. Pradel Pompilus et R. Chaudenson ont présenté leurs rapports qui traitaient de l'état présent des travaux de lexique sur le créole haïtien d'une part et d'autre part, des problèmes spécifiques de la lexicographie et de la lexicologie créole. M. Pompilus a dressé un inventaire critique des oeuvres existantes, les situant dans leur contexte socioculturel, et expliquant les partis pris qui parfois peuvent en limiter la portée. Il a enfin dressé une liste de

problèmes qui doivent retenir l'attention, comprenant l'étude des géolectes, le tracé de la frontière entre créole et français, la sélection des items en fonction de leur stabilité, l'emploi plus affiné des techniques lexicologiques. M. Chaudenson a réouvert le débat sur la perméabilité du lexique créole, montré l'intérêt d'une reconnaissance des créolismes de bon aloi dans la scolarisation française en zone créolophone, souligné l'apport des études d'étymologies créoles à la datation de nombreux faits dialectaux en français, signalé enfin l'intérêt des documents bruts autant que des documents élaborés. Au terme d'une revue des travaux existants ou en cours (comme l'Atlas linguistique de la Réunion), M. Chaudenson dans la perspective de la constitution d'un thésaurus et peut-être d'une banque de données a invité les membres du colloque à s'entendre pour normaliser la collecte et l'enregistrement des faits lexicaux (normalisation graphique, mais aussi adoption d'un modèle de fiche).

On ne s'étonnera pas que le lexique, dans un colloque consacré aux créoles à base lexicale française ait suscité des interventions nombreuses et passionnées, organisées autour de deux axes principaux : d'une part, avec des nuances diverses s'est affirmé le besoin d'une normalisation, d'une coordination et d'une concentration des données, après un accord méthodologique à expliciter, d'autre part et non moins vigoureusement, chaque groupe a marqué la nécessité de préserver sa spécificité lexicale (parfois méthodologique) et surtout l'orientation particulière de ses applications ou expérimentations en fonction du milieu. La résurgence du débat orthographique a amené alors à conclure qu'il faudrait sans doute distinguer entre les exigences de normalisation liées à la recherche (et d'ailleurs modulées suivant les nécessités de l'objet) et le respect de l'initiative appliquée, mieux adaptée à des situations toutes particulières, ces deux attitudes complémentaires impliquant un perpétuel échange d'information entre les deux sphères d'action.

IV. Les sciences sociales

Sous la présidence de M. Mervyn Alleyne, les rapports consacrés aux sciences sociales touchant au créole sont présentés par Mme Tabouret-Keller et M. J. Benoist. M. Benoist propose une approche anthropologique des sociétés qui usent de langue créole : après avoir montré que l'émergence d'une société multiethnique dans le cadre d'une histoire particulière, d'un système économique de plantation esclavagiste ou postesclavagiste et d'une relation inégale avec une métropole est une donnée générale des sociétés créolophones, il souligne le partage des rôles sociaux et des pouvoirs en fonction des appartenances d'origine, l'établissement d'une image normative à partir de l'un des pôles et la remise en question de cette situation par l'évolution politique récente des pays africains. Le créole dès lors apparaît comme lieu linguistique des rapports sociaux, et la comparaison avec la biologie permet alors de voir que dans des sociétés de métissage en quête d'équilibre par homogénéisation, le fait biologique devient signe, et le signe outil, en sorte que le continuum biologique du métissage

est fragmenté par la pratique sociale. Témoin linguistique d'interpénétration de civilisations, le créole traduit un combat permanent entre les valeurs dominantes et les nouveaux venus auxquels on tente de les imposer, combat qui au fond divise chacun contre lui-même. On pourrait classer les sociétés créoles en fonction des pôles d'un gradient d'ambivalence socialisée dont les conditions sociologiques traceraient la pente.

fonctions Mme Tabouret-Keller après avoir redéfini les notions de bilinguisme et de diglossie, en a montré les présupposés idéologiques et la relative inadéquation : le retard dans l'étude des sociales supportées par les langues en présence dans les situations créoles l'amène à s'interroger sur les raisons sociopolitiques de ce retard et à dresser un état des trop rares travaux, qui aboutit à constater que dans des sociétés en voie de changement et à la recherche d'une définition propre, il existe un permanent malaise scolaire, illustré par le déchet de l'appareil d'éducation, déchet qui reste impressionnant même quand on le rapporte au pourcentage des échecs scolaires dans les sociétés industrielles. Mme Tabouret-Keller termine en appelant de ses vœux le recours à la créativité des créoles qui, potentiellement sont des langues autant que d'autres capables de tout dire.

Sous des formes diverses les principaux thèmes abordés dans la discussion sont ceux de la créativité du créole et des conditions (économiques, sociales, culturelles, politiques, etc..) d'épanouissement de cette créativité, et d'autre part l'examen du marronnage comme tentative de renversement des signes de valeurs dans le système bipolaire évoqué par J. Benoist.

V. L'alphabétisation, la formation et la création

La séance consacrée à l'alphabétisation, à la formation et à la création a été présidée par M. Fleischmann. Les rapports confiés à Roger Désir et Guy Hazaël-Massieux traitaient l'un de l'état de la question en Haïti, l'autre des principes généraux d'un recours au créole en vue de la formation à divers niveaux.

Roger Désir après avoir réintégré l'alphabétisation dans la perspective plus large de la formation de l'homme en vue d'un développement individuel et collectif a présenté les problèmes spécifiquement haïtiens dont il a l'expérience : il a montré la nécessité du recours au créole pour aider une population d'analphabètes trop nombreuse pour espérer dans les conditions socio-économiques d'un pays en développement une promotion pour le français que bien souvent les élites confisquent. Il a dressé l'inventaire (non quantitatif) des organismes publics ou privés (souvent religieux) qui contribuent à la diffusion d'une alphabétisation en créole, il a enfin souligné la croissante richesse de l'édition de textes et de revues en créole haïtien, en terminant par cinq recommandations invitant à valoriser le créole, 2) à en faire un objet d'études universitaires, 3) à encourager les travaux de linguistique contrastive entre créole et français, 4) à repenser le système éducatif en fonction de la promotion globale de l'homme, 5) à susciter la création d'un matériel didactique

concrètement adapté aux conditions locales de l'alphabétisation.

M. Guy Hazaël-Massieux après avoir tenté une typologie des statuts politiques et sociologiques des créoles, après avoir évalué l'état d'avancement des descriptions et les forces qui jouent en faveur d'une modification des situations actuelles, a proposé au titre de la création, la collecte, la compilation et l'étude des textes créoles, en vue de la constitution d'une rhétorique (science de la persuasion) et peut-être même d'une langue de chancellerie : les études stylistiques devraient permettre aux écrivains comme aux linguistes d'échapper à la fascination du groscréole ou du créole francisé.

Au titre de la formation M. G. Hazaël-Massieux a rappelé que l'enseignement étant une mission confiée par le corps social à l'enseignement, il lui semblait important que pour en assurer l'efficacité on prît soin de ne pas renforcer les unilingues dans un sentiment d'exclusion en laissant la compétence et le pouvoir aux seuls bilingues de ce que l'on appelle l'élite (d'où nécessité à terme d'une initiation à la langue officielle).

Le long débat qui a suivi a été passionné et les intervenants ont été particulièrement nombreux. La discussion a permis de dégager malgré tout plusieurs points forts : les participants ont par exemple fini par distinguer le créole comme objet éventuel d'une étude à l'école, du créole instrument d'une formation scolaire. Ils ont également analysé la relation entre la langue, l'identité culturelle, la transmission des contenus en fonction du vecteur linguistique. Ils ont confronté leurs positions en ce qui concerne les finalités de la formation, de l'alphabétisation et du développement. Ils se sont prévenus contre les artefacts de l'enquête sociolinguistique. Ils sont toutefois convenus de la nécessité d'échanges et de collaborations intenses entre chercheurs en linguistique générale ou appliquée et praticiens de l'enseignement et de la recherche pédagogique.

Conclusion

Au terme de ce colloque, il est permis de faire deux sortes de remarques avant d'en tirer quelques conclusions pratiques. Il semble, si l'on se réfère au contenu des rapports mais aussi à l'orientation des débats, que les travaux aient cherché avant tout à préciser trois grands thèmes : la définition et la délimitation des créoles aussi bien dans leur formes que dans leurs emplois ; les relations du créolophone à son instrument de communication ; les conditions d'un aménagement et d'un emploi du créole à des fins de formation.

Parmi les aspirations qui se sont exprimées et que les débats ont permis de préciser, il s'est manifesté 1) au niveau de la recherche scientifique un besoin de normalisation ou de standardisation (conventions graphiques, modèles descriptifs en morphosyntaxe, système d'étiquetage et de catégorisation en lexicologie, normalisation des fiches pour une banque de données), 2) au niveau des applications (formation, littérature, lexicque, etc..) un besoin de spécificité mais régie par un certain nombre de conventions, et ceci afin de préserver l'identité de chaque groupe et l'adéquation des matériels à leurs missions, 3) de toutes parts enfin le souhait de pouvoir systématiser les échanges sur toutes les expériences et toutes les techniques mises à l'épreuve dans l'entreprise de formation.

Dans le fil du projet autour duquel le Comité scientifique provisoire des créolistes a organisé ce colloque, il sera peut-être permis de présenter les suggestions suivantes :

1. qu'il soit donné suite à la publication d'un bulletin comportant outre une livraison annuelle, une feuille pour la diffusion d'informations et l'établissement de contacts.
2. que l'on décide de constituer des commissions pour l'établissement de conventions de normalisation dans la perspective des échanges scientifiques.
3. que pareillement l'on propose l'organisation de structure d'information et d'échanges sur les expériences et applications en cours.
4. qu'enfin l'on profite de l'occasion de cette rencontre pour mettre sur pied des groupes moins formels autour de centres d'intérêt commun.

COLLOQUE INTERNATIONAL DES CREOLISTES

Université de Nice, 14-18 novembre 1976

LISTE DES PARTICIPANTS



ADIN Nicole Etudiante	16 rue J. Amilhau Tour 4 Apt.295 Quartier la Faourette 31300 TOULOUSE
ALLEYNE Mervyn Directeur	Language laboratory University of the West Indies Kingston 7 JAMAIQUE
AUB-BUSCHER Gertrud. Professeur.	Department of French University of the West Indies Kingston 7 JAMAIQUE.
BAKER Philip	Institut Africain International 210 High Holborn LONDON WC IV 7BW
BEACCO Jean-Claude.	B.E.L.C. 9 Rue Lhomond. 75005 PARIS
BENOIST Bean. Directeur	Centre de Recherches Caraïbes Université de Montréal. B.P 6128 Montréal - IOI, CANADA
BENTOLILA Alain. Maître-Assistant.	Université de Paris V 12 Rue Cujas. 75005 PARIS.
BERNARBE Jean Directeur.	U.E.R. des Lettres Centre Universitaire Antilles-Guyane. BP 626 Cedex. 97168 Pointe-à-Pitre. GUADELOUPE.
BOLLEE Annegret.	Romanisches Seminar des Universität Albertus-Magnus-Platz D.5000 Köln 4I - R.F.A.

LING

.../
C.5243(2)

BOUQUIAUX Luc.
Maître de Recherche.

C.N.R.S.
LP - 3 - I2I
27 Rue Paul Bert.
94200 IVRY

BROCK LE PAGE Robert

Head Department of Language
University of York.
ENGLAND.

CARAYOL Michel.
Maître-assistant de linguistique

Centre Universitaire de l'Océan Indien
12 Rue de la Victoire.
97489 Saint-Denis-de-la-Réunion.

CAPRILE Jean-Pierre.

Université de N'Djamene
c/o Services culturels
Ambassade de France au Tchad.
Ministère des Affaires Etrangères.
37 Quai d'Orsay.
75007 PARIS.

CASTELAIN Jean-Claude
Responsable du Service des Etudes
françaises et du dialogue des
Cultures.

A.U.P.E.L.F.
University de Montréal.
B.P 6128
Montréal, IOI CANADA.

CELLARD Jacques.
Journaliste. (problèmes linguistiques)

"Le Monde"
5 Rue des Italiens.
75427 PARIS Cedex 09.

CHAUDENSON Robert.
Professeur.

Centre Universitaire de l'Océan Indien
12, rue de la Victoire.
97489 Saint-Denis-de-La-Reunion.

CHRISTIE Pauline.
Professeur.

University of the West Indien.
Mona, Kingston 6 JAMAIQUE.

CLERICI André.
Inspecteur Général de l'Instruction
publique.
Rapporteur du Haut Comité de la
langue française.

32, rue de Babylone.
75007 PARIS.

CLIFTON Deborah.
Professeur.

Department of Modern Languages.
Louisiane State University.
Bâton-Rouge
Louisiana- U.S.A.

CORNE Chris.

Rom, Langs, University
Private Bog.
Auckland NZ NOUVELLE-ZELANDE.

DALPHINIS Morgan

Institut International Africain
210 High Holborn.
LONDON WC IV 7 BW

DENIS-LAMARO Gisèle.
Professeur
etc.

Université René Descartes.
12, rue Cujas (Bureau 224)
75005 PA RIS.

DESIR Roger Rév. Père.
Coordinateur du

S E K A
B.P n° 1087
Port-au-Prince HAITI

FANTAPIE Alain
Rapporteur pour les Affaires
linguistiques Haut Comité
de la Langue française.

32, rue de Babylone
75007 PARIS

FAULIAU Christian
Conseiller Technique en
alphabétisation

Institut Pédagogique National
B.P 2297
Port-au-Prince HAITI

FERAL (de-) Carole
Allocataire de Recherches.

I.D.E.R.I.C
34, rue Verdi
06100 NICE

FLEISCHMANN Ulrich.
Chargé de cours.

Freie Universität Berlin
Habelschwerdler Allee 41
I Berlin 33 R.F.A.

FOUCHE Claude
Inspecteur d'Académie.

Direction Culturelle et Technique.
Ministère de la Coopération
20, rue Monsieur.
75700 PARIS

GILLOIRE Augustin
Sociologue.

Université de Lyon III
86 Rue Pasteur.
69007 LYON

GIUSTI Emilio
Maître-assistant.

GUEUNIER Nicole.
Professeur.

Université François Rabelais.
Institut de Français.
3, rue des Tanneurs.
37000 TOURS.

- HAZAEL-MASSIEUX Guy
Maître-assistant de linguistique
et phonétique.
Université de Provence.
13100 AIX-EN-PROVENCE
- HAZAEL-MASSIEUX Marie-Christine.
Chargé de cours
(cf. Guy)
- HIGHFIELD Arnold.
Collège of the Virgin Islands
B.P 84 Kingshill
Sainte-Croix, United States Virgin Islands.
00850
- JARDEL Jean-Pierre.
Professeur.
Université de Nice.
I.D.E.R.I.C.
34 Rue Verdi NICE.
- JOLY Hubert.
Secrétaire général.
C.I.L.F
(Conseil International de La langue
française).
105 ter rue de Lille.
75007 PARIS.
- KNECHT Pierre
Chargé de cours.
Université de Neuchâtel
Centre de dialectologie
41 Faubourg de l'Hôpital.
2000 Neuchâtel SUISSE.
- KORNEEICH P.
Université de Nice
Campus Herriot
98 Bld E. Herriot
06036 NICE
- LAFAGE Suzanne.
I L A
B.P 8887
Université d'Abidjan
COTE-D'IVOIR.
- LAROCHE Maximilien
Université Laval.
Département des Littératures.
QUEBEC.
- LE CHERBONNIER Bernard.
Chargé de Cours.
Université
22 Hameau du Danube.
75019 PARIS
- LEFEBVRE Gilles.
Professeur de linguistique
Université de Montréal.
Rue Jean Brillant.
P.2 MONTREAL.

LEGRIS Luc. Attaché Culturel.	Ambassade de l'Ile Maurice. 68 Boulevard des Courcelles. 75017 PARIS
LUNDGREN-TURIAF Simone.	BELC-Migrants. Centre de documentation 4 Rue de Stockholm 75008 PARIS
MANESSY Gabriel. Directeur	I.D.E.R.I.C 34 Rue Verdi NICE 06000
MEISEL Jurgen Professeur.	F B 4 Romanishik. Bergische-Universität D.56 WUPPERTAL I R.F.A.
MILOME Josiane. Etudiante.	"Le Côtazur" 63 C, av. Cyrille Besset. 06100 NICE
MOGADE Solange.	16 Rue J. Amilhan Appt. 289 Faourette 31300 TOULOUSE.
MOORGHEN Pierre-Marie. Chargé de recherches	Centre Universitaire de la Réunion. 12 Avenue de la Victoire. 97489 Saint-Denis-de-la-Réunion.
NEUMANN Ingrid. Etudiante.	Université de Cologne. (cf. BOLLEE)
OGER Maud. Secrétaire de Direction	I.D.E.R.I.C. 34 Rue Verdi NICE 06000
D'OFFRAY DE RIEUX Danielle. Directrice.	Ecole Normale B.P I32 MAHE - SEYCHELLES.
PAPEN Robert Professeur de linguistique.	Collège - Université St Jean. 8406 - 91 ^e rue Edmonton - Alberta. CANADA.
PIERRE-JOSEPH Maryse. Etudiante.	16 Rue de la Pépinière. 92360 MEUDON-LA-FORET.

POIRIER Jean
Directeur de l'I.D.E.R.I.C
Secrétaire général du Centre Universitaire
Méditerranéen.
65 Promenade des Anglais.
06000 NICE

POMPILUS Pradel.
Professeur de linguistique
Université d'Etat de Haïti.
35 Rue Bonne foi.
Port-au-Prince HAITI

POUTIGNAT Philippe.
C.E.P (IDERIC-NICE)
25 Rue Bivouac Napoléon.
06400 CANNES.

PREVILOR Wilson.
Membre de l'équipe d'alphabétisation.
Institut pédagogique national.
B.P 2297
Port-au-Prince HAITI

RACELLE-LATIN Danièle.
Professeur, de l'Université de Liège.
Chargée de mission à l'AUPELF
Université
Bureau Européen de l'AUPELF
173 Boulevard Saint-Germain.
75272 PARIS - CEDEX 06.

SESEP N'SIAL
Université de Nice.
18, avenue des Fleurs.
06000 NICE

SPENGER (de) Nina.
Etudiante.
Université de Lausanne.
2 Chemin des Bleuets.
1012 Lausanne - SUISSE

STEIN Peter.
Professeur.
Département des langues romanes.
Romahnisches Seminar Universität
D 8400 Regensburg R.F.A.

TABOURET-KELLER Andrée.
Maître de Conférence,
Conseiller scientifique de la FIPF
Université Louis Pasteur.
Groupe d'Etude du langage.
12 Rue Goethe.
67000 STRASBOURG.

TESSONEAU A. Louise.
Etudiante.
Université de Paris-Nanterre
3 Rue de Rottembourg.
75012 PARIS

TETU Michel.
Conseiller de l'AUPELF
Président du Comité International des
Départements d'Etudes françaises.
Bureau Européen de l'AUPELF
173 Boulevard Saint-Germain.
75272 PARIS CEDEX 06

THOMAS Jacqueline.
Directrice de recherches.
Laboratoire d'études africaines.
C.N.R.S.
L.P.3 I2I
27 Rue Paul Bert
94200 IVRY

THOMAS Régine.
Chargée de mission.

L'A.U.D.E.C.A M
100 rue de l'Université
75007 PARIS

VALDMAN Albert.
Directeur du département de
linguistique appliquée.

Université d'Indiana
Bloomington E N 4740I
U.S.A.

VERNET Pierre.
Professeur.

Université René Descartes.
12 Rue Cujas.
75005 PARIS.

VIATTE Auguste.
Professeur émérité.
Président de l'Association France-
Haïti.

62 Rue du Cardinal Lemoine.
75005 PARIS'

WALD Paul
(C.N.R.S.)

I.D.E.R.I.C
34 Rue Verdi - 06000 NICE

WEIL Nicole.

C.R.E.D.I.F
20 Rue N.D. de Lorette
75005 PARIS.



COLLOQUE INTERNATIONAL DES CREOLISTES

Université de Nice

18 Novembre 1976 .

LING

Comité International des Etudes Créoles.

Conscients de la nécessité de promouvoir et de développer les études créoles,

Convaincus de l'importance que revêtent pour les milieux créolophones des actions concertées de recherche interdisciplinaire conduisant à une meilleure connaissance desdits milieux,

Désireux de favoriser l'essor de ces études, la circulation des hommes, des idées, des expériences entre les institutions universitaires concernées,

Persuadés de la valeur de ces travaux à des fins d'enrichissement mutuel et de progrès commun par le biais de la rencontre des cultures,

Les participants du Colloque international des créolistes., réunis à Nice du 14 au 18 Novembre 1976, décident de constituer un Comité International des études créoles, destiné à faciliter le regroupement sur une base scientifique, des spécialistes universitaires et chercheurs en études créoles.

OBJECTIFS.

Le Comité poursuivra principalement les objectifs suivants :

Objectifs généraux,

- a) servir de lien organique entre les chercheurs et personnes concernées par l'étude des milieux créolophones ;
- b) assurer la circulation de l'information entre les membres sur toutes questions d'intérêt commun ;
- c) susciter la création et le développement de centres d'études créoles ;
- d) chercher par des actions conjointes appropriées à favoriser la mise en oeuvre de formules propres à promouvoir les travaux de recherche interdisciplinaire dans ce domaine ;

C. 5243 (3)

e) servir les intérêts des études créoles et des communautés concernées par toute autre forme que l'expérience

Objectifs spécifiques :

Le Comité s'emploiera à constituer une société d'études créoles dont il préparera les statuts pour approbation lors de la prochaine assemblée.

ORGANISATION

a) Le Comité est composé de 15 membres désignés par l'assemblée. Il est formé en tenant compte du critère de représentativité géographique, et des principales disciplines impliquées dans les études créoles.

b) Le Comité nomme en son sein un Président, un Vice-Président et un secrétaire-trésorier qui constituent le bureau exécutif.